



BDEFA2

Fiche d'information

Qu'est-ce que BDEFA2 ?

BDEFA2 est l'application web qui permet aux cantons de saisir et de transmettre les qualifications entreprise et interentreprises relatives à la formation professionnelle initiale. Elle permet par ailleurs de transférer les données de base des apprentis des cantons à des organisations gérant les CIE ou les examens, et en garantit l'accès aux utilisateurs de ces organisations, des offices cantonaux de la formation professionnelle et des entreprises.

Conçue pour les cantons, BDEFA2 ne répond de façon générale qu'à leurs besoins spécifiques. BDEFA2 peut cependant harmoniser les évaluations, via des solutions informatiques, entre les données OdA et celles des entreprises.¹

Professions concernées

- Formation commerciale de base SEC
 - Formation initiale en entreprise (duale)
 - Formation initiale en école (FIE)
- Commerce de détail
 - employé du commerce de détail AFP
 - spécialiste en vente de détail CFC

Étendre la palette à de nouvelles professions est envisageable, mais les cantons ne prévoient pas de le faire actuellement.

Fonctions de base

- Importation des contrats d'apprentissage et des autorisations de former provenant de tous les cantons et mise à disposition des données à l'intention des entreprises et des organisations gérant les CIE ou les examens.
- Saisie des évaluations effectuées par les entreprises et les organisations gérant les CIE ou les examens.
- Protection des données et gestion des droits d'accès.
- Évaluation formelle des évaluations, rappel de l'échéance pour l'envoi des évaluations.
- Importation et livraison de données de/pour des applications tierces via une interface.

Prestations exclues (délimitation)

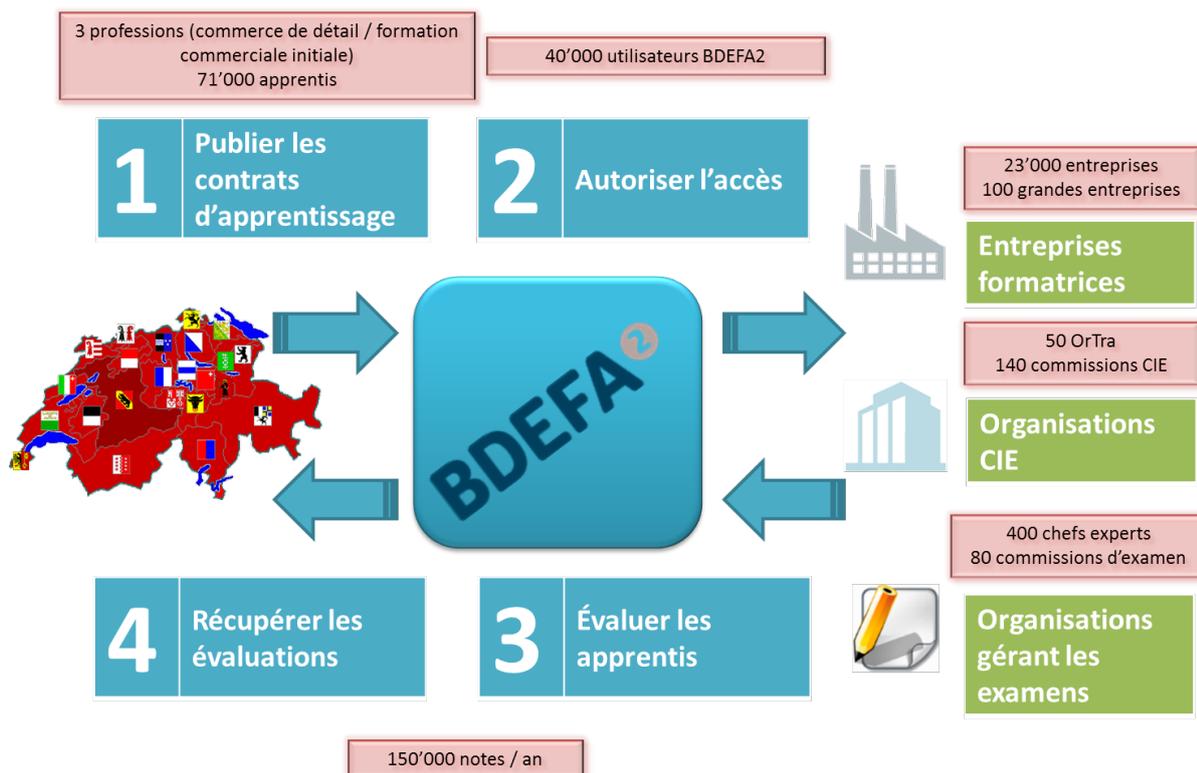
Ne sont pas mises en œuvre les prestations suivantes :

- L'accès aux données de la part des écoles professionnelles, à l'exception des évaluations entreprise et inter-entreprises dans le cadre de la FIE.

¹ Les interfaces sont actuellement opérationnelles pour Cypnet, rALS, Time2Learn, Trimbi, youngprofessional@insurance et pour certaines solutions informatiques utilisées par les grandes entreprises.

- Les fonctions destinées à l'évaluation de détail² des prestations, à la formation entreprise et interentreprises, aux matières et aux processus de l'apprentissage (eLearning).
 - Exception : pour certaines branches de la formation commerciale de base et du commerce de détail, BDEFA2 met à disposition des formulaires de saisie pour l'évaluation de détail des entreprises. Il s'agit d'un usage établi qui ne s'appliquera pas aux nouvelles professions.
- La saisie et la transmission de prestations qui ne sont pas directement prises en compte dans la procédure de qualification (p. ex. rapports d'appréciation).
- Les fonctions destinées au décompte des prestations entre les cantons et les organisations CIE et les experts examinateurs.

Vue d'ensemble et chiffres clés



Utilité de BDEFA2

Collaboration entre les partenaires

BDEFA2 est une solution commune des cantons dont l'objectif est de renforcer et de faciliter la collaboration entre les partenaires et avec/entre les lieux de formation et les organisations gérant les examens.

Procédures harmonisées

L'application produit une harmonisation, entre cantons et entre professions, des processus et des interfaces entre les parties prenantes. Toutes sont gagnantes, dès lors qu'elles peuvent livrer et recevoir les données de tous les partenaires sous une forme standard.

² P. ex. évaluation d'objectifs qui sont intégrés aux notes de branche et de position mais qui ne sont pas directement requis pour établir le certificat des notes finales.

Moins d'interfaces

BDEFA2 réduit considérablement le nombre d'interfaces et de connexions de données lors de la procédure de qualification, puisque tous les partenaires échangent leurs données via une plate-forme.

- Les cantons alimentent BDEFA2 et s'y fournissent en données sur chaque profession ; il en va de même pour les lieux de formation hors canton ou l'organisation gérant les examens.
- Les lieux de formation opérant sur le plan intercantonal (grandes entreprises, organisations CIE) et les équipes d'experts fournissent et se fournissent en données de façon centralisée et à l'intention de tous les cantons.

Guichet unique pour les modifications

La mise en œuvre des modifications et des améliorations se fait en une seule fois.

Sécurité accrue

La sécurité des données est meilleure en comparaison avec d'autres solutions (envoi de listes par courrier électronique ou postal, transmission manuelle des notes).

Potentiel

Mettre en œuvre et développer en continu le modèle d'organisation BDEFA facilite la communication entre les cantons, d'une part, et entre les entreprises formatrices et OrTra (organisations CIE, équipes d'experts), d'autre part.

Contexte

Financement

Les frais sont pris en charge par les cantons, pour l'essentiel. Une contribution fédérale a été allouée pour les domaines ne relevant pas de la compétence des cantons (intégration de la FIE, différences entre les matières enseignées et les matières d'examen dans la formation commerciale initiale, etc.).

Organisation

Le CSFO a été chargé par les cantons de développer et d'exploiter BDEFA2 et d'aider les utilisateurs. Il recense les demandes, établit un ordre des priorités et met en œuvre ces dernières dans le cadre de ses ressources financières et personnelles et du cadre réglementaire. Le CSFO est conseillé par un groupe de pilotage regroupant des experts des cantons et des OrTra.

Les prestations techniques requises pour le développement et l'exploitation sont assurées par un prestataire informatique externe.

Histoire

Le développement et l'exploitation de la première solution informatique (base de données NFC/BDEFA) conçue pour la formation commerciale initiale remontent aux années 2000-2005 ; financée par la Confédération, cette solution a vu le jour à l'initiative de l'OrTra. Après être passée sous la responsabilité du CSFO, institué agence intercantonale spécialisée en 2007, l'application a été étendue aux professions du commerce de détail, toujours grâce à des fonds de la Confédération.

En 2010, le CSFO a lancé la solution BDEFA2 en partant des métiers de l'automobile, avant de mettre en œuvre dès 2012 la nouvelle ordonnance sur la formation employé-e de commerce CFC et l'intégration de la FIE.